

tamment. Cependant, certains incidents nouveaux, et qui se répètent, depuis les dernières élections fédérales, inquiètent les Canadiens. Le ministre a son mot à dire là-dessus et j'aimerais qu'il emploie ses talents à rectifier les erreurs qui pourraient nuire aux contribuables canadiens. Nous sommes tous les protecteurs des contribuables, et chaque jour nous dépensons leurs dollars.

Je ne parlerai pas du programme de construction maritime. Mon collègue de Central Nova en traitera. Il a posé des questions au ministre à ce sujet à plusieurs reprises. Je sais également que le député de Dartmouth-Halifax-Est posera certaines questions qui l'intéressent particulièrement sur la Fairey Aviation et sur d'autres sujets. Je félicite le ministre de ses efforts en vue de donner suite au plus grand nombre possible de recommandations de la Commission Glassco. Je suis heureux de voir qu'il a déjà acquis une certaine maîtrise en ce qui concerne son ministère, qui n'est pas un des plus petits. Tout ministère qui dépense déjà 1 milliard de dollars par an est très grand et imposera sûrement un lourd fardeau à celui qui est chargé d'en assumer la direction. Pour terminer, monsieur le président, j'espère que le ministre étudiera sérieusement les questions précises qui me préoccupent, et je lui souhaite bonne chance pour l'avenir.

M. Saltsman: Monsieur le président, je m'unis au député de Cumberland-Colchester-Nord pour offrir mes vœux de succès au ministre dans ses nouvelles fonctions et le féliciter de son premier discours. J'ai l'impression que nous n'avons entendu de lui, jusqu'à présent, que des premiers discours. Il en prononçait un il n'y a pas si longtemps à la Chambre, comme brillant député de l'arrière-ban et nous l'avions félicité de son franc parler. Je ne sais jusqu'où il pourra s'élever dans la hiérarchie, car les fonctions supérieures se font de plus en plus rares.

Compte tenu des liens d'affection qui m'unissent au ministre, je ne lui ferai pas de discours aujourd'hui, mais je voudrais tout de même lui poser des questions. La première a trait à un chapitre du rapport Watkins sur la propriété étrangère et la structure de l'industrie canadienne, rédigé pour le bureau du Conseil privé. Il s'agit de l'extra-territorialité, et pour rafraîchir quelque peu la mémoire du ministre, je vais citer le paragraphe 2 de la page 425. Voici:

Il est recommandé, en rapport avec les restrictions imposées par les États-Unis sur la liberté d'exportation des filiales canadiennes de sociétés

américaines, qu'une agence du commerce d'exportation soit instituée et investie des pouvoirs nécessaires à assurer l'exécution des commandes étrangères du moment que celles-ci sont conformes aux lois et à la politique étrangère du Canada. Les organismes étatiques préposés au commerce dans les pays communistes auraient la faculté d'enregistrer à cette agence des commandes placées auprès d'entreprises canadiennes. En cas de refus par une filiale américaine d'exécuter une commande *bona fide*, l'agence interviendrait en déplaçant la commande au profit d'une entreprise possédée par des Canadiens ou d'une entreprise canadienne établie en pays étranger. Serait-il impossible de trouver ainsi une autre firme pour remplir la commande, dans ce cas la filiale américaine serait tenue de faire part de ses motifs à l'agence. Si, de l'avis de l'agence, l'unique empêchement devait venir des règlements qui régissent les biens américains en pays étrangers, l'agence se porterait acquéreur des articles concernés pour les revendre à l'organisme étatique préposé au commerce, forte de l'appui de mesures législatives qui feraient une offense criminelle du refus d'une firme de vendre à l'agence aux prix courants du marché.

Ayant lu le rapport annuel de la Corporation commerciale canadienne, il me semble, en effet, que nous avons, au Canada, un organisme qui remplirait les conditions indiquées et étudierait les dangers signalés dans le rapport Watkins. Je lis à la page 5 du rapport annuel de la Corporation commerciale canadienne:

Les fonctions principales de la Corporation consistent toujours à négocier des contrats au nom du gouvernement canadien, lorsque des pays étrangers et des organismes internationaux désirent acheter, au Canada, du matériel et des services de défense ou autres sur le plan d'échanges entre gouvernements.

Le ministre pense-t-il que la Corporation commerciale canadienne soit un organisme capable de mettre en œuvre la recommandation du rapport Watkins et, dans l'affirmative, a-t-il l'intention de s'assurer qu'elle y donne suite? Je fournirai au ministre l'occasion de répondre avant de lui poser d'autres questions.

L'hon. M. Jamieson: Vous le savez, monsieur le président, comme les députés, le rapport Watkins est présentement à l'étude et, jusqu'ici, le gouvernement n'a pas décidé si ses recommandations, en tout ou en partie, seront mises en œuvre. En un sens, je puis respectueusement dire à mon bon ami que sa question concernant l'usage de la Corporation commerciale canadienne à cette fin est hypothétique. Je ne suis pas du tout certain que ma réponse soit satisfaisante, car je ne saurais dire si nous pourrions utiliser la Corporation commerciale canadienne pour donner suite à quelque chose qui ne fait pas encore partie de la politique gouvernementale.